Montréal, le 18 novembre 2011

<u>Par dépôt électronique (SDE)</u>

À : **Tous les participants**

Objet : **Demande d'autorisation du Projet Lecture à distance – phase 1**
Dossier de la Régie : R-3770-2011

Chers confrères,

La Régie accuse réception de la lettre du procureur du RNCREQ requérant un délai additionnel pour le dépôt de la preuve des intervenants après le dépôt des réponses du Distributeur aux questions identifiées dans la décision D-2011-168 relative au dossier mentionné en titre.

Compte tenu des décisions précédentes, la Régie agréée à cette demande et modifie le calendrier de traitement du dossier de manière suivante :

- **23 novembre 2011, 12h :** réponses du Distributeur aux demandes de renseignements selon la décision D-2011-168;
- **7 décembre 2011, 12h :** dépôt de toute preuve additionnelle par les intervenants;
- **21 décembre 2011, 12h :** demandes de renseignements sur la preuve des intervenants;
- **12 janvier 2012, 12h :** réponse des intervenants aux demandes de renseignements
- **février 2012 :** audience orale.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as